

## Interpellation

### Hildbrand, Perrin et consorts

#### « Caisse de pensions du personnel communal – quelles données pour préparer l'avenir ? »

Le rapport de gestion 2010 de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), accessible désormais sur son site internet, apporte de très nombreuses informations sur la gestion et la gouvernance de cette dernière. Il faut saluer cette transparence.

On le sait aussi, les défis passés et surtout ceux à venir sont grands. On mentionnera pour mémoire le relèvement obligatoire du degré de couverture, d'abord pour respecter les statuts mais aussi la nouvelle loi fédérale et notamment son dispositif de « cliquet ».

Parmi les éléments déterminants pour la santé de la caisse figurent, nous l'apprend une récente étude d'Avenir suisse de Jérôme Cosandey et un article de M. Emmanuel Garessus publié dans Le Temps du 1<sup>er</sup> février 2012, entre autres, le taux technique qui escompte les rendements futurs des fonds et les tables de mortalité. Ces dernières peuvent être de deux sortes : historique ou générationnelle. Les premières rendent compte de la situation présente tandis que les autres anticipent le vieillissement futur.

Au vu des futurs débats, nous avons l'honneur de poser, les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel est le taux d'intérêt technique utilisé par la caisse actuellement ?
2. Quelle influence cela a-t-il sur le degré de couverture actuel et quel est-il ?
3. Compte tenu de la baisse des rendements attendus et de la réduction générale du taux d'intérêt technique adopté par les institutions de prévoyance, la caisse de pensions envisage-t-elle aussi une adaptation de ce taux ?
4. Pour ses projections, quel est le taux de rendement moyen attendu ? Quel est le scénario pris en compte pour l'évolution des assurés cotisants (effectifs, rapport démographique et taux d'augmentation des salaires) ?
5. Quelle est la table de mortalité utilisée par la caisse ? Envisage-t-elle d'utiliser les nouvelles bases techniques LPP 2010 ou VZ 2010 ?
6. Quelle influence cela a-t-il sur le degré de couverture actuel ? Quel serait le degré de couverture avec une autre table de mortalité ?

D'avance nous remercions la Municipalité pour ses réponses aux questions susmentionnées.

Lausanne, le 12 mars 2012

   
Pierre-Antoine Hildbrand et Charles-Denis Perrin

